

*Cette fiche d'admission est composée : 1 feuillet social, 1 feuillet médical*

### 1- Qui relève de ce dispositif ?

Toute personne, quelle que soit sa situation administrative, dont l'état de santé nécessite une prise en charge médicale adaptée de courte durée. Par exemple : épisode infectieux aigu, traumatologie, lésions dermatologiques importantes... Peuvent être admis également les patients nécessitant des soins ponctuels dans le cadre d'une altération de l'état général, nécessitant des soins pour une pathologie aiguë ou pathologie aiguë dans le cadre d'un contexte de pathologie chronique.

### 2- Qui peut effectuer une demande de LHSS ?

Les centres hospitaliers, les centres de soins, les établissements de santé, la médecine de ville et les associations peuvent en faire la demande auprès de notre service.

### 3- Comment effectuer une demande de LHSS ?

La fiche « demande d'admission » peut être sollicitée auprès de l'équipe LHSS par mail à [lhss@al2r.net](mailto:lhss@al2r.net) ou par téléphone au 02 43 66 88 55. Elle doit être dûment remplie par un médecin et un travailleur social, puis retournée à notre service à l'adresse [lhss@al2r.net](mailto:lhss@al2r.net)

### 4- Que faire ensuite ?

Le médecin coordinateur des LHSS étudie la demande et valide ou non son adéquation au dispositif au regard des éléments médicaux communiqués.

### 5- Comment se passe l'admission au sein du dispositif ?

Au regard des disponibilités, une concertation s'effectue en équipe pluridisciplinaire. L'entrée sur le dispositif est validée par la direction de l'association Les Deux Rives.

### 6- Comment s'organise l'arrivée au sein du dispositif ?

L'association contacte la structure demandeuse pour lui rendre compte de la décision de la commission. Parallèlement, le demandeur est contacté pour organiser les modalités de son entrée au sein des « Lits Halte Soins Santé ».

### 7- Quelle est la durée de séjour ?

La durée est définie en fonction de l'évolution des soins dans une limite de deux mois renouvelables sous conditions.

### 8- Comment s'effectue la sortie du patient ?

L'équipe pluridisciplinaire se réunit de manière hebdomadaire afin d'évaluer le projet médico-social du patient. La sortie est évaluée et préparée en équipe pluridisciplinaire et sous la responsabilité du médecin coordinateur et de la direction de l'association.

- ***Les pièces justificatives à fournir sont une pièce d'identité et Une copie de la dernière ordonnance***

Association d'hébergement  
les 2 Rives  
44 Boulevard des Tisserands  
53000 LAVAL  
02 43 66 88 55  
[accueil@al2r.net](mailto:accueil@al2r.net)





- Autonomie :

Toilette :  Seul  Aide totale  Aide partielle

Habillage :  Seul  Aide totale  Aide partielle

Repas :  Seul  Aide totale  Aide partielle Régime spécifique : .....

Marche :  Oui  Non avec aide technique :  Oui  Non Si oui, merci de préciser : .....

Montée d'escaliers :  Oui  Non

**TRAITEMENT MEDICAL A COMPLETER (MERCİ DE JOINDRE LA COPIE DE LA DERNIERE ORDONNANCE)**

Nom du médicament (en lettres majuscules)	Matin	Midi	Soir	Coucher	Durée du traitement

**SOINS (Infirmiers, Kiné, ...)**

Soins	Fréquence (ex : 1 séance quotidienne / hebdomadaire)	Durée

**Observation :**